EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 24/06/2022, s'est réuni au Théatre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Date d'affichage de la	Date d'affichage de la	Secrétaire de séance
convocation	délibération	Fabien AUFRECHTER
24/06/2022	07/07/2022	

Etaient présents: 108

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DAZELLE François, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, **ZUCCARELLI** Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 26

AOUN Cédric a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami BOUDET Maurice a donné pouvoir à LECOLE Gilles DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à GIRAUD Lionel DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique DEBRAY-GYRARD Annie a donné pouvoir à TANGUY Jacques DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine DELRIEU Christophe a donné pouvoir à Yann PERRON DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine DOS SANTOS Sandrine donné CONTE Karine GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à MEUNIER Patrick GUIDECOQ Christine a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François HOULLIER Véronique a donné pouvoir à LAIGNEAU Jean-Pierre JEANNE Stéphane a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc JOREL Thierry a donné pouvoir à MARTINEZ Didier

LEBOUC Michel a donné pouvoir à NEDJAR Djamel MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à BOURE Denis MARTINEZ Paul a donné pouvoir à MAUREY Daniel MERY Françoise-Guylaine a donné pouvoir à BARRON Philippe MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine MULLER Guy a donné pouvoir à PERRON Yann NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges PRIMAS Sophie à donné pouvoir à Gilles LECOLE RIOU Hervé a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric

Absent(s) non représenté(s): 3

CHARBIT Jean-Christophe, FAVROU Paulette, QUIGNARD Martine

Absent(s) non excusé(s): 4

ANCELOT Serge, BRUSSEAUX Pascal, OLIVE Karl, SAINZ Luis

124 POUR:

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric. HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe. KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MARTINEZ Paul, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé. RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

1 CONTRE:

MARTIN Nathalie

4 ABSTENTION:

MOISAN Bernard, NAUTH Cyril, REYNAUD-LEGER Jocelyne, VIREY Louis-Armand

08 NE PREND PAS PART:

ALAVI Laurence, CALLONNEC Gaël, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, GUIDECOQ Christine, KHARJA Latifa

EXPOSÉ

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif pour les différents budgets.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres);
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote, qui suit la clôture de l'exercice.

Pour chaque budget, le compte administratif doit coïncider avec le compte de gestion établi par le comptable public.

La note de présentation annexée à la présente délibération détaille le compte administratif 2021 de l'ensemble des budgets de la Communauté urbaine.

S'agissant du budget principal, le compte administratif 2021 se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement

THE REPORT OF THE PARTY OF THE	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	282 686 902,50 €	294 743 499,60 €
Résultat reporté (*)	- €	30 445 945,15 €
Transferts de résultats	- €	- €
Total des réalisations	282 686 902,50 €	325 189 444,75 €
Résultat disponible avant affectation	+42 502 542,25 €	

Section d'investissement

CONTRACTOR CONTRACTOR CONTRACTOR	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	76 065 415,02 €	96 076 096,49 €
Résultat reporté (*)	5 458 204,34 €	- €
Total des réalisations	81 523 619,36 €	96 076 096,49 €
Résultat	14 552 477,13 €	
Restes à réaliser	38 997 024,64 €	15 939 247,15 €
Résultat corrigé des restes à réaliser	-8 505 300,36 €	

Le résultat reporté, en fonctionnement et en investissement, a été corrigé par le transfert du budget annexe immobilier d'entreprises qui a été dissout au terme de l'exercice 2020 et dont les résultats ont été repris dans le budget principal en 2021.

Il est constaté une discordance normale avec le compte administratif 2021 du budget principal au niveau des prévisions budgétaires liées aux écritures de cessions d'immobilisations. En application de l'instruction M14, la prise en charge de ces écritures implique l'ouverture automatique de crédits d'ordre chez le comptable alors que l'ordonnateur n'a pas à budgéter ces sommes.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal ci-annexé ;
- de préciser qu'il y a une discordance normale avec le compte de gestion 2021 du budget principal au niveau des prévisions budgétaires liées aux écritures de cessions d'immobilisations, en application de l'instruction M14, sans que cela ne remette en cause l'exécution budgétaire 2021.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération n°CC_2021-04-15_06 du Conseil communautaire du 15 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 – budget principal,

VU la délibération n°CC_2021-10-14_01 du Conseil communautaire du 14 octobre 2021 relative au vote de la décision modificative numéro 1 exercice 2021 – budget principal,

VU la délibération n°CC_2021-12-16_05 du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 relative au vote de la décision modificative numéro 2 exercice 2021 – budget principal,

VU le compte de gestion établi par le comptable public du service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie au titre de l'exercice 2021 pour le budget principal,

VU le rapport de présentation du compte administratif 2021,

VU l'avis favorable émis par la Commission 1 - Affaires générales le 21 juin 2022

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	282 686 902,50 €	294 743 499,60 €
Résultat reporté (*)	- €	30 445 945,15 €
Transferts de résultats	- €	- €
Total des réalisations	282 686 902,50 €	325 189 444,75 €
Résultat disponible avant affectation	+42 502 542,25 €	

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	76 065 415,02 €	96 076 096,49 €
Résultat reporté (*)	5 458 204,34 €	- €
Total des réalisations	81 523 619,36 €	96 076 096,49 €
Résultat	14 552 477,13 €	
Restes à réaliser	38 997 024,64 €	15 939 247,15 €
Résultat corrigé des restes à réaliser	-8 505 300,36 €	

ARTICLE 2 : PRECISE qu'il y a une discordance normale avec le compte de gestion 2021 du budget principal au niveau des prévisions budgétaires liées aux écritures de cessions d'immobilisations, en application de l'instruction M14, sans que cela ne remette en cause l'exécution budgétaire 2021.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 0 7 JUIL. 2022

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 0 7 JUIL. 2022

Exécutoire le :

07 JUIL. 2022

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME

Aubergenville, le 30 juin 2022

Le Président,

OPESCU Cécile